

**Liste des délibérations du conseil communautaire  
Du lundi 29 avril 2024**

Date de convocation du Conseil : 23 avril 2024

**MEMBRES PRESENTS :**

AGNIN	Mr Christian MONTEYREMARD
ASSIEU	Mr Jean Michel SEGUI
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mme Béatrice MOULIN MARTIN – Mme Annie MONNERY
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme Christelle GRANGEOT
BOUGE CHAMBALUD	Mr Sébastien ANDRE
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr Jean Charles MALATRAIT – Mme Raymonde COULAUD
CHEYSSIEU	Mr Gilles BONNETON
CLONAS SUR VAREZE	Mme ROZELIER Arlette (suppléante)
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr André MONDANGE – Mme Delphine ALBUS – Mr Sébastien COURION
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme Isabelle DUGUA – Mr Jean François PAVONI
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKI Pierre (suppléant)
PISIEU	Mr Jean Luc DURIEUX
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr Michel PASCAL
PRIMARETTE	Mr Serge MERCIER
REVEL TOURDAN	Mme Sylvie DEZARNAUD
ROUSSILLON	Mr Robert DURANTON – Mr René PEY – Mr Marc ROUSVOAL – Mme Marie Christine HAINAUD – Mr Gérard BOUSSARD – Mr PERNOT Bernard –
SAINT ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINT CLAIR DU RHONE	Mme Sandrine LECOUTRE – Mr Olivier MERLIN – Mr Frédéric DESSEIGNET
SAINT JULIEN DE L'HERMS	Mr Axel MONTEYREMARD
SAINT MAURICE L'EXIL	Mr Philippe GENTY – Mme Marie France LIBERO - Mme Christine RABIER – Mr Claude RULLIERE
SAINT PRIM	Mr Michel CROS
SAINT ROMAIN DE SURIEU	Mr Robert MOUCHIROUD
SALAISE SUR SANNE	Mr Gilles VIAL – Mme Dominique GIRAUD – Mr Xavier AZZOPARDI
VERNIOZ	Mr Jean Marc REY

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr Yannick PAQUE pouvoir à Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mr SOLMAZ Kénan pouvoir à Mme MONNERY Annie - Mr Jacques GARNIER pouvoir à Mr MONTEYREMARDE Axel – Mr Thierry DARBON pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr Denis MERLIN pouvoir à Mr REY Jean Marc - Mme Josette BONNET pouvoir à Mr PEY René – Mr CORRADINI Louis pouvoir à Mr GENTY Philippe – Mme CHOUCANE Aida pouvoir à Mme LIBERO Marie France – Mme BUNIAZET Françoise pouvoir à Mr VIAL Gilles -

**EXCUSES** : Mr DOLPHIN Jean Michel – Mr FLAMANT Yann – Mr VIALLATTE Régis (remplacé par sa suppléante) – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean Paul – Mme OGER Karelle (remplacé par son suppléant) - Mr Laurent ILTIS – Mme Nathalie LINOSSIER – Mr TEIL Laurent – Mme MOREL Nathalie - Mr Gérard BECT – Mr LHERMET Claude – Mr SATRE Luc

Mr Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



**Délibération 2024/094 : Administration générale : création d’emplois à la suite d’un accroissement saisonnier d’activité**

Le Conseil communautaire, à l’unanimité de ses membres, **APPROUVE** les propositions de création de postes exposées :

**Budget général :**

Service	Cadre d’emplois	Nombre de postes en ETP	Durée
Accueil	Adjoint administratifs Catégorie C	1	2 mois
Collecte des déchets	Adjoint techniques Catégorie C	6	1 mois
Espaces verts	Adjoint techniques Catégorie C	1	1 mois
Médiathèque	Adjoint administratifs Catégorie C	1,5	1 mois
Urbanisme	Adjoint administratifs Catégorie C	1	2 mois
Services techniques de Beaufort	Adjoint techniques Catégorie C	1	1 mois
Piscine de Beaufort			
- Surveillants de baignade	Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives Catégorie B	14,5	1 mois

- Caisse, entretien, paniers	Adjoints techniques Catégorie C	11,5	1 mois
------------------------------	------------------------------------	------	--------

**Budget eau :**

Service	Statut	Nombre de poste en ETP	Durée
Accueil/facturation	Contractuels de droit privé	1	1 mois
Relève		1	1 mois

**Budget Port :**

Service	Cadre d'emplois	Nombre de poste en ETP	Durée
Agent portuaire	Adjoints techniques Catégorie C	1	5 mois

**Budget Redevance Incitative :**

Service	Cadre d'emplois	Nombre de poste en ETP	Durée
Accueil/facturation	Adjoints administratifs Catégorie C	1	2 mois

**Budget Tourisme :**

Service	Cadre d'emplois	Nombre de poste en ETP	Durée
Chargé(e) de développement touristique	Adjoints administratifs Catégorie C	1	4 mois

**Délibération 2024/095 : Finances : liquidation de subventions à la suite de la dissolution du syndicat mixte Rhône P.L.U.R.I.E.L**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DESIGNE** Vienne Condrieu Agglomération comme chef de file chargé de percevoir les subventions « Animation PSADER » 2015 et 2016 (part Région et FEADER) soit un solde de 20 064,70 €, **DECIDE** de retenir comme clé de répartition pour le reversement par Vienne Condrieu Agglomération des subventions la même clé de répartition que l'arrêté inter préfectoral de dissolution n°69-2016-12-28-006 du 28 décembre 2016 qui était la suivante :

- Vienne Condrieu Agglomération 38,55%
- Communauté de communes du Pays Roussillonnais 29,19%
- Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné : 13,47%
- Communauté de communes de la Région de Condrieu : 9,67%
- Communauté de communes du Pilat Rhodanien : 9,12%

**Délibération 2024/096 : Finances : fonds de concours pour la Commune de Péage de Roussillon**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 100 000 € à la Commune du Péage de Roussillon pour les travaux d'aménagement de la place Paul Morand.

**Délibération 2024/097 : Finances : fonds de concours pour la Commune de Bouge Chambalud**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 9 067,00 € à la Commune de Bouge Chambalud pour les travaux de rénovation du lavoir.

**Délibération 2024/098 : Economie : Zone d'activités de la Croix à Vernioz : Propositions d'un nouvel échéancier pour la station de lavage MAGAWASH**

Le Conseil communautaire, à la majorité (7 abstentions) de ses membres, **APPROUVE** l'avenant n°2 à intervenir au bail emphytéotique afin de prolonger la suspension du versement du loyer de juillet 2022 à juin 2024 inclus, **DIT** que le loyer mensuel est réduit à 50 € pour une période de 24 mois à compter de juillet 2024, **VALIDE** la prolongation du bail emphytéotique entre EBER CC et l'entreprise de 21 à 25 ans.

**Délibération 2024/099 : Urbanisme : Approbation de la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Saint-Clair-du-Rhône**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **TIRE** un bilan favorable de la mise à disposition du dossier au public, **APPROUVE** la modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Saint-Clair-du-Rhône, **DEMANDE** à Madame la Présidente de rendre exécutoire cet acte, conformément à l'article L153-48 du code de l'urbanisme en :

- le transmettant à l'autorité administrative compétente de l'Etat,
- l'affichant au siège de l'EPCI pendant 1 mois (article R153-21 du code de l'urbanisme),
- l'affichant en mairie de Saint-Clair-du-Rhône pendant 1 mois (article R153-21 du code de l'urbanisme),
- mentionnant cet affichage dans le journal « le Dauphiné Libéré » (article R153-21 du code de l'urbanisme),
- le publiant au recueil des actes administratifs (article R153-21 du code de l'urbanisme).

Conformément à l'article R.153-22 du code de l'urbanisme, la publication de la présente délibération avec le dossier tel qu'il est annexé sera également effectuée sur le portail national de l'urbanisme mentionné à l'article [L. 133-1](#) du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité susvisées ; la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

\*\*\*

Arrivée de Mr AZZOPARDI

\*\*\*

**Délibération 2024/100 : Aménagement du territoire : Modification simplifiée du PLU de Chalon**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** d'autoriser Madame la Présidente à prescrire la modification simplifiée du PLU de la Commune de Chalon, par arrêté, conformément à l'article L. 153-37 du Code de l'urbanisme, **DÉCIDE** d'autoriser Madame la Présidente à recourir aux services de bureaux d'étude si nécessaire.

**Délibération 2024/101 : Urbanisme : Délibération mise à disposition du public - projet de modification simplifiée n°2 du PLU de Sablons**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DÉCIDE** que le dossier de modification simplifiée n°2 sera mis à disposition du public en Mairie de Sablons, ainsi que sur le site Internet de la Communauté de Communes, pendant 1 mois du lundi 13 mai 2024 à 8h30 au jeudi 13 juin 2024 à 17h30, pendant les horaires d'ouvertures de la Mairie, **DÉCIDE** que cette mise à disposition du public sera annoncée 8 jours au moins avant son démarrage par un avis de presse et affiché au siège d'EBER et de la mairie de Sablons.

**Délibération 2024/102 : Economie de Proximité : Convention avec Initiative Isère Vallée du Rhône**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention de partenariat 2024 entre Initiative Isère Vallée du Rhône et la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône ci-jointe fixant la contribution financière de EBER à 48 597,50 € ; établie sur la base de 0,70 € par habitant.

**Délibération 2024/103 : Tourisme : convention de partenariat avec Isère attractivité**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** les conditions de la convention de partenariat avec Isère Attractivité telle que proposée ci-dessus et jointe à la présente délibération, **VALIDE** l'abonnement annuel à la convention d'un montant de 1 300 €/an.

**Délibération 2024/104 : Tourisme : étude flux-vision en convention avec Isère Attractivité**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** la convention de coopération avec Isère Attractivité permettant de disposer d'un outil d'observation des données statistiques du tourisme du territoire EBER, **VALIDE** le coût forfaitaire annuel d'un montant de 2 200 €.

**Délibération 2024/105 : Culture : transfert de propriété de l'assiette foncière et d'une partie du bâti de la médiathèque de St Maurice l'Exil**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** d'approuver l'acquisition de la parcelle et du tènement de la médiathèque propriété de la Commune de St Maurice l'Exil (parcelle AD 1142 et AD 1140 d'une surface de 1 144 m<sup>2</sup>), **DIT** que cette acquisition est consentie à l'euro symbolique.

**Délibération 2024/106 : Culture : Tarif de facturation des intervenants en milieu scolaire aux communes d'EBER**

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 contres – 2 abstentions) de ses membres, **DECIDE** d'actualiser le tarif de mise à disposition d'enseignant du conservatoire intervenant dans les écoles, **FIXE** le taux horaire de facturation des interventions musicales à l'école à 68 €/heure à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, **VALIDE** la convention-type à intervenir entre chaque commune et la Communauté de communes fixant les modalités de la mise à disposition d'intervenant du conservatoire en milieu scolaire, tel que jointe en annexe, ainsi que son annexe « charte des interventions musicales en milieu scolaire proposées par le conservatoire 6/4 EBER CC ».

**Délibération 2024/107 : Culture : Tarifs aux usagers du conservatoire 6/4 pour l'année scolaire 2024-2025**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **FIXE** les tarifs du Conservatoire EBER pour l'année scolaire 2024-2025 suivant la grille tarifaire fournie en annexe, **ACCEPTTE** les conditions de facturation suivantes :

- o Le montant annuel est dû ;
- o Différentes possibilités de règlement offertes visées ci-dessus ;
- o Remboursement possible sur justificatifs.

**Délibération 2024/108 : Culture : demande de soutien pour un poste de médiateur mutualisé entre le basculeur et Moly Sabata**

Le Conseil communautaire, à la majorité (4 contres – 14 abstentions) de ses membres, **VALIDE** le principe d'une aide au poste de médiation mutualisé entre les deux structures que sont Le Basculeur et Moly Sabata, et porté par Le Basculeur, **DIT** que cette aide financière est fixée à hauteur de 80 % et plafonnée à 20 000 €/an, **DIT** que pour l'année 2024, l'aide financière sera attribuée sur la base d'une année incomplète soit une subvention d'un montant de 12 570,80 €, **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens à intervenir pour trois années soit de 2024 à 2026.

**Délibération 2024/109 : Culture : adhésion 2024 à la MC2 Grenoble**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'adhésion à la MC2 pour la saison 2024 pour un montant établi à 120,00 € de cotisation.

**Délibération 2024/110 : Eau et assainissement : annulation partielle et remboursement de factures eau et assainissement émises sur l'exercice 2023**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **DECIDE** l'annulation partielle des factures indiquées ci-dessus et le remboursement des sommes indiquées d'un montant total de 2 452.34 € TTC en eau et 1 331.94 € TTC en assainissement.

**Délibération 2024/111 : Convention avec le PIMMS Médiation Isère Bus France Services en quartier Politique de la ville**

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions) de ses membres, **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement 2024 avec le PIMMS Médiation Isère et les communes de Roussillon et du Péage de Roussillon pour le bus France Services dans les quartiers Politique de la ville, **APPROUVE** la subvention de 2 880 € qui sera financée par les crédits inscrits au compte 6574 du BP 2024.

**Délibération 2024/112 : Redevance incitative : remboursement des frais aux communes pour l'exercice 2024**

Le Conseil communautaire, à la majorité (2 abstentions) de ses membres, **APPROUVE** le remboursement des frais liés au fonctionnement du service de la redevance incitative aux 15 communes concernées pour l'exercice 2024 :

<b>Communes</b>	<b>Montant</b>
Beaurepaire	6 818, 67 €
Bellegarde Poussieu	1 374, 94 €
Chalon	243,15 €
Cour et Buis	1 264,40 €
Jarcieu	1 488,40 €
Moissieu sur Dolon	1 024,20 €
Monsteroux Milieu	1 100,83 €
Montseveroux	1 301,25 €
Pact	1 212,83 €
Pisieu	781,05 €
Pommier de Beaurepaire	1 036,00 €
Primarette	1 064,00 €
Revel Tourdan	1 485,46 €
Saint Barthélémy	1 494,30 €
Saint Julien de l'Herms	222,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 912, 00 €</b>

**Délibération 2024/113 : Enfance/jeunesse : Avenant au contrat de DSP 2024-2027 du Pôle petite enfance à Beaurepaire**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de DSP avec Léo Lagrange pour la gestion et l'exploitation du pôle petite enfance intercommunal à Beaurepaire.

**Délibération 2024/114 : Sport : Validation de l'opération de rénovation structurelle d'Aqualone et de son plan de financement**

Le Conseil communautaire, à l'unanimité de ses membres, **APPROUVE** le plan de financement de l'opération de renouvellement des installations du site Aqualone présenté, **APPROUVE** le programme de rénovation structurelle du site Aqualone et son enveloppe financière arrêtée à la somme de 2 971 715,97 € HT.